



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-555

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER
TRAVAUX - POSE DE CABLE ÉLECTRIQUE
AVENUE DE MONTPELLIER

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise « SLA » pour des travaux de tranchée pour la pose de câble électrique, avenue de Montpellier,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour permettre l'exécution des travaux en toute sécurité ;

ARRÊTE

Article 1 :

Du mercredi 6 novembre 2024 au vendredi 15 novembre 2024, l'entreprise « SLA » est autorisée à effectuer des travaux de tranchée pour pose de câble électrique.

Article 2 :

Du mercredi 6 novembre 2024 au vendredi 15 novembre 2024, la circulation sera alternée et régulée manuellement sur l'avenue de Montpellier, au niveau des Meubles Ferrand pendant la durée des travaux.

Article 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise « SLA ».

Article 4 :

L'entreprise « SLA » veillera à maintenir en état de propreté la voirie et les abords du chantier. Elle sera tenue pour responsable de tout accident que serait dû à la négligence ou l'inobservation des prescriptions du présent arrêté.

Article 5 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 5 novembre 2024

Par délégation du Maire
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

